

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°722 - ÉDITION DU 28 MARS 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- FMI
- Statuts de l'arbitrage



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - SPORTS DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 24 MARS 2025

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - J. Letellier - JF Budet

Assistent : MM. J. Garcia Dantas - S. Branchu

Excusé : M. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER ERMONT AS

Match 28435747 du 23/02/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 3 / DOMONT FC 1

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **G. Dylann licence 25434469141** du Club de DOMONT FC susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

Le club de **DOMONT FC** a répondu dans les délais. Remerciements

La Commission confirme que le joueur **G. Dylann licence 25434469141** était bien suspendu pour 1 match à compter du **16/12/2024** et n'a jamais purgé ladite suspension. En effet, il a participé aux rencontres :

- Numéro 28435809 du 19/01/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1
- Numéro 28899458 du 02/02/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / VEXIN AS 1
- Numéro 28435828 du 09/02/2025 Seniors D4 Poule B FOSSES FU 2 / DOMONT FC 1
- Numéro 28435882 du 16/02/2025 Seniors D4 Poule B PIERRELAYE FC 2 / DOMONT FC 1

Seul le résultat du dernier match affiché dans la liste ci-dessus n'est pas à date homologué. Par conséquent, la commission décrète match perdu par pénalité à **DOMONT FC 1** et en attribue le gain à **PIERRELAYE FC 2**.

PIERRELAYE FC 2 : 1 but 3 points
DOMONT FC 1 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : CREDIT 43,50€

DOMONT FC : DEBIT 53,50€

En outre, la Commission inflige un match de suspension à compter du **31/03/2025** au joueur **G. Dylann licence 25434469141**

AMENDE

DOMONT FC : DEBIT 100,00€ pour inscription sur une feuille de match d'un joueur en état de suspension.

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Match 28946677 du 09/03/20025 U 16 D3 Poule E ECOUEN FC 23 / MONTMORENCY FC 22

Demande d'évocation du **FC ECOUEN** du 12/03/20025 pour acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux Règlements. Inscription de deux joueurs du **MONTMORENCY FC** mutés hors période sur une feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

- **M. I. YACINE licence 9604898838 muté hors période au 16/09/2024**
- **M. A. HAROUN licence 9604898565**, portant sur la licence la mention "MUTATION HORS PERIODE" en date du 26/01/2025.

Le club de **MONTMORENCY FC** a répondu dans les délais. Remerciements

La Commission confirme que les deux joueurs cités ci-dessus étaient bien mutés hors période à la date de la rencontre citée ci-dessus.

De surcroit, la licence de - **M. A. HAROUN licence 9604898565** étant **non active à la date du match ci-dessus**, le joueur n'était pas qualifié pour participer à cette rencontre.

La Commission dit match perdu par pénalité au club de **MONTMORENCY FC 22** pour en attribuer le gain au club de



ECOUCEN FC 23.

ECOUCEN FC 23 : 2 buts 3 points
MONTMORENCY FC 22 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ECOUCEN FC : CREDIT 43,50€

MONTMORENCY FC : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER CERGY PONTOISE

Match 28429331 du 08/03/2025 U 15 Poule B FC PUISEUX LOUVRES 1 / FC CERGY PONTOISE 1

Demande d'évocation de **CERGY PONTOISE FC** du 13/03/20025 pour acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux Règlements. Inscription de sept joueurs du **FC PUISEUX LOUVRES** mutés hors période sur une feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

Les **7 joueurs** cités ci-dessous inscrits sur la feuille de match sont mutés hors période alors que le règlement n'autorise d'en inscrire **qu'un seul**.

- B. Erwan licence 9603221567
- H.K. Wayne licence 2548283217
- C. Charly licence 9602626455
- B. Moukhtar licence 2548231227
- M. Djibril licence 2548065079
- S.O.O. Pharell licence 2548183913
- N.M. Aaron licence 2547884149,

Le club de **PUISEUX LOUVRES FC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit match perdu par pénalité à **PUISEUX LOUVRES FC 1** pour en attribuer le gain à **CERGY PONTOISE FC 1**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

PUISEUX LOUVRES FC 1 : 0 buts -1 point
CERGY PONTOISE FC 1 : 1 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

CERGY PONTOISE FC : CREDIT 43,50€

PUISEUX LOUVRES FC : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER MONTMAGNY FC

Match 28943991 du 15/03/2025 U14 D4 Gr E MONTSOULT BAILLET US 21 / MONTMAGNY FC 22

Demande d'évocation de **MONTMAGNY FC** du 16 mars 2025 au motif que plus d'un joueur muté hors période a participé à plusieurs rencontres alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

- El Medhi R licence 25483791417 muté en date du 07/09/2024
- Mohamed Amine R licence 2548379061 muté en date du 07/09/2024
- Dine O licence 9602449233 muté en date 14/11/2024

Le club de **MONTSOULT BAILLET US** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit match perdu par pénalité à **MONTSOULT BAILLET US 21** pour en attribuer le gain à **MONTMAGNY FC 22**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.



MONTSOULT BAILLET US 21 : 0 but -1 point

MONTMAGNY FC 22 : 1 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

MONTMAGNY FC : CREDIT 43,50€

MONTSOULT BAILLET : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

Match 28352329 du 09/03/2025 Seniors D2 Poule A USO BEZONS 2 / MERY MERIEL FC 1

A la suite à une erreur administrative, les frais de dossier ayant été oublié lors de la rédaction du Procès-Verbal de la séance du 17 mars, la Commission confirme leur affectation.

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

RÉCLAMATION

DOSSIER FOSSES FU

Match 28899008 du 23/03/2025 Séniors D3 Gr A GOUSSAINVILLE FC 2 / FOSSES FU 1

Réclamation de **FOSSES FU** évoquée dans son mail du 24/03/2025 au motif que cinq joueurs de **GOUSSAINVILLE FC 2** ayant participé au match cité ci-dessus, sont susceptibles de ne pas être qualifiés.

A la suite du report du match de la journée 5 du championnat Séniors D3 Gr A, la Commission dit réclamation irrecevable. S'agissant d'un **match remis** et **non à rejouer**, les joueurs de **GOUSSAINVILLE FC** étaient bien qualifiés au jour effectif de cette rencontre.

Se référer à l'article 7.12 du DVOF

"7.12 –

Lorsque l'application des dispositions d'un article du présent Règlement Sportif implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,

- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour l'application du présent Règlement Sportif, la notion de match remis et de match à rejouer est définie à l'article 20.2.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 41.4."

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

FOSSES FU : DEBIT 43,50€

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

Match 2330028386 du 16/03/2025 U16 D3 Gr D MARCOUVILLE CITY CP 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

Réclamation de **VIARMES ASNIERES OL** sur l'inscription sur la feuille de match en tant qu'arbitre assistant de **N. Mamoudou**, mineur.

La Commission dit réclamation irrecevable selon l'article **30 bis du règlement sportif du DVOF** qui stipule :



"La mise en cause de la *qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs* peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif".

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL : DEBIT 43,50€

RÉSERVE

NEANT

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 31 mars 2025 à 15h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 25 MARS 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- M. Cokgul

M. Macina (Comité)

Absent : M. Truffot .

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

COURRIERS DES CLUBS





THILLAY VAUD'HERLAND

Courriel du 20/03/2025

Seniors D4 Poule C

Match n°28426071 du 30/03/2025

THILLAY VAUD'HERLAND 2 / BOUFFEMONT ACF 2

Demande de nouvelle date (27/04/2025) : motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 15H

PERSAN

Seniors D1

Match n°28351985 du 30/03/2025

PERSAN US 1 / St BRICE FC 2

Motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 15H30

MONTMORENCY

ANCIENS D2 Poule B

Match n°28897596 du 30/03/2025

MONTMORENCY FC 1 / COURDIMANCHE AS 1

Motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 10H15

VILLIERS LE BEL

U18 D2 Poule B

Match n°28947384 du 30/03/2025

VILLIERS LE BEL FC 1 / SOISY AND MARGENCY 2

Motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 12H

GROSLAY

U18 D3 Poule A

Match n°28947514 du 30/03/2025

GROSLAY FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1

Motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 12H30

St BRICE

U16 D2 Poule B

Match n°28945018 du 30/03/2025

SAINT BRICE FC 23 / GOUSSAINVILLE FC 21

Motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 13H

GARGES GONESSE

Courriel du 20/03/2025

CDM D2

Match n°28894009 du 30/03/2025

E. VALLEE SAUS FLYNET 5 / GARGES FCM 5

Demande de nouvelle date (27/04/2025) : motif irrecevable match maintenu le 30/03/2025 à 9H30

GARGES GONESSE

Courriel du 20/03/2025

Seniors D2 Poule A

Match n°28352341 du 30/03/2025 à 15H30

GARGES FCM 2 / HERBLAY ES 1

La COC ne peut accepter votre demande, manque accord de vos adversaires

DEUIL ENGHEN

Courriel du 23/03/2025

Anciens D4 Poule A

Match n°28425767 du 23/03/2025 à 9H45





AUVERS ENNERY 32 / DEUIL ENGHIEU FC 32

Confirmation du résultat : FMI faisant foi signée par les 2 équipes et par l'arbitre

AUVERS ENNERY 32 3buts 3pts

DEUIL ENGHIEU FC 2buts 0pt

ARGENTEUIL RC

Courriel du 14/03/2025

Anciens D1

Match n°28424796 du 30/03/2025

ARGENTEUIL RC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Match maintenu au 30/03/2025 : motif irrecevable

PIERRELAYE

Courriel du 22/03/2025

U18 D2 Poule A

Match n°28947262 du 30/03/2025

PIERRELAYE FC 1 / SAINT LEU 95 FC 2

Match maintenu au 30/03/2025 : motif irrecevable

COMMUNAUX DE SAINT GRATIEN

Anciens D1

Match n°28424798 du 30/03/2025

SAINT GRATIEN USC / MARLY LA VILLE ES

Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable

Match maintenu au 30/03/2025

GOUSSAINVILLE

U18 D3 Poule B

Match n°28424798 du 30/03/2025

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 1

Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable

Match maintenu au 30/03/2025

BEAUCHAMP

U18 D3 Poule B

Match n°28947648 du 30/03/2025

ARNOUVILLE FAS 1 / BEAUCHAMP AS 1

Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable

Match maintenu au 30/03/2025

EAUBONNE

Seniors D2 Poule A

Match n°28352340 du 30/03/2025

BEZONS USO 2 / EAUBONNE CSM 1

Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable

Match maintenu au 30/03/2025

PUISEUX LOUVRES

Anciens D4 Poule B

Match n°28425880 du 30/03/2025

PUISEUX LOUVRES 95 2 / ADAMOIS OL 2

Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable

Match maintenu au 30/03/2025

GOUSSAINVILLE





U18 D1

Match n°28947121 du 30/03/2025
GOUSSAINVILLE FC 1 / MARLY LA VILLE ES 1
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

TAVERNY

U16 D3 Poule B
Match n°28946391 du 30/03/2025
COSMO TAVERNY 2 / SARCELLES AAS 5
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

VILLIERS LE BEL

Anciens D3 Poule B
Match n°28425498 du 30/03/2025
VIARMES ASNIERES OL 1 / VILLIERS LE BEL FC 1
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

MONTMORENCY

Seniors D4 poule B
Match n°28435847 du 30/03/2025
DOMONT FC 1 / MONTMORENCY FC 2
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

GOUSSAINVILLE

U16 D3 Poule D
Match n°28946390 du 30/03/2025
ARNOUVILLE FAS 1 / GOUSSAINVILLE FC 2
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

THILLAY VAUD'HERLAND

Seniors D4 Poule B
Match n°28435851 du 30/03/2025
SAINT PRIX ES 2 / THILLAY VAUD'HERLAND 1
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

PUISEUX LOUVRES

Seniors D4 Poule C
Match n°28436069 du 30/03/2025
PUISEUX LOUVRES 95 2 / HERBLAY ES 3
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

ESSG

U14 D3 Poule B
Match n°28942581 du 29/03/2025
ESSG 3 / JOUY LE MOUTIER FC 1
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 29/03/2025

TOHO

CDM D1





Match n°28426711 du 30/03/2025
TOHO AS 5 / HERBLAY ES 5
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

VAUREAL

Anciens D3 Poule A
Match n°28425193 du 30/03/2025
VEXIN AS 1 / VAUREAL FCM 2
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

PERSAN

U16 D2
Match n°28945021 du 30/03/2025
PERSAN US / FC MERY MERIEL
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

JOUY LE MOUTIER

Critérium +45 ans Poule C
Match n°28895534 du 30/03/2025
JOUY LE MOUTIER Fc 5 / BRUYERES BERNES USM 5
Demande de nouvelle date refusée : motif irrecevable
Match maintenu au 30/03/2025

MATCHES À JOUER FOOTCLUBS**ARGENTEUIL FC**

U14 D1
Match n°28941174 du 29/03/2025
ARGENTEUIL RC 2 / ARGENTEUIL FC 1
Match à jouer le 10/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

THILLAY VAUD'HERLAND

U15 D1
Match n°28429350 du 03/05/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 1 / SARCELLES AAS 3
Match à jouer le 19/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERMONT

Seniors D2 Poule B
Match n°28352606 du 30/03/2025
ERMONT AS 2 / DEUIL ENGHEN FC 1
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES**EAUBONNE**

**U14 D3**

Match n°28942327 du 29/03/2025
EAUBONNE CSM FOOT 21 / GOUSSAINVILLE FC 22
Match à jouer le 12/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FONTENAY

Seniors D3 Poule C
Match n°28435032 du 26/01/2025
FONTENAY EN PARISIS 1 / FC AUVERS ENNERY 1
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SURVILLIERS

Courriel du 25/04/2025
Anciens D4 Poule A
Match n°28898407 du 09/02/2025
SURVILLIERS AVENIR 31/ FONTENAY EN PARISIS
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE

U16 D3 Poule A
Match n°28945289
GOUSSAINVILLE FC 23 / MONTIGNY 95 FC 21
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT**SURVILLIERS**

Anciens D4 Poule A
Match n° 28898406 du 23/03/2025
SURVILLIERS AVENIR / JOUY LE MOUTIER
SURVILLIERS AVENIR 0 pt 0 but
JOUY LE MOUTIER 3 pts 3 buts

PERSAN

U14 D4 Poule F
Match n° 28944291 du 22/03/2025
FRETTOISE ES 21 / PERSAN US 23
FRETTOISE ES 21 0 pt 1 but
PERSAN US 23 3 pts 2 buts

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH**ARNOUVILLE**

Anciens D1
Match n° 28424789 du 16/03/2025
ARNOUVILLE FAS 21 / MARCOUVILLE CITY CP 21





1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

AUVERS ENNERY FC

U14 D4 Poule A

Match n°28943029 du 22/02/2025

JOUY LE MOUTIER FC 23 / AUVERS ENNERY FC 21

AUVERS ENNERY FC 21 Amende 30€

AUVERS ENNERY FC 21 0 but -1 pt

JOUY LE MOUTIER FC 23 5 buts 3 pts

JOUY LE MOUTIER

Critérium + 45ans Poule C

Match n°28895531 du 16/03/2025

GONESSE RC 35 / JOUY LE MOUTIER FC 35

JOUY LE MOUTIER FC 35 Amende 30€

JOUY LE MOUTIER FC 35 0 but -1 pt

GONESSE RC 35 5 buts 3 pts

Secrétaire de Séance

M. Senecal

Président de Séance

Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 24 mars 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS CLUBS**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX****28 mars 2025****CHAUMONTEL-LUZARCHES 1****Senior F à 8 poule A**

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

29 mars 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U18F à 8 poule A**

mail du 27/02/25

Footclub du 22/03/25

Journée 04, match 30120502 à 15h00 contre HERBLAY ES 2

Nouvel horaire : **12h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ST PRIX ES 1**U15F à 8 poule A**

Footclub du 24/03/25

Journée 06, match 30120447 à 13h30 reçoit FRANCONVILLE FC1

Inversion des équipes ; Nouvel horaire : **13h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ADAMOIS OL 1**U15F à 8 poule A**

Footclub du 25/03/25

Journée 06, match 30120446 à 14h00 reçoit GROSLAY FC1

Nouvel horaire : **14h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

04 avril 2025**FC2M 2****Senior F à 8 poule A**

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : **Stade municipal, rue du port, Mériel**



05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : **Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

Ent BEAUMONT-MOURS 1

U18F à 8 poule A

Footclub du 17/03/25

Journée 06, match 30120508 du 05/04/2025 reçoit ECOUENFC 1

Nouvelle heure : **13h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

07 avril 2025

Ent BEAUMONT-MOURS 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 06/03/25

Journée 03, match 30120468 du 07/03/2025 DOMONT FC 1 reçoit, stade des fauvelles.

Changement de date : **lundi 07 avril 2025, nouvelle heure : 20h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

11 avril 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS 1

Senior F à 8 poule A

Mail - Footclub du ?

Journée 3, match 30120470 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Ent BEAUMONT-MOURS 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 20/03/25

Journée 04, match 30120472 du 21/03/2025 reçoit MAGNY-EN-VEXIN FC1

Changement de date : **11 avril 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

24 mai 2025

ECOUEN FC 1

U18F à 8 poule A

Footclub du 20/03/25

Journée 10, match 30120519 à 17h00 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

Changement de date : **24 mai 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

AMENDES

DOMONT FC 1

Senior F à 8 poule A

Journée 04, match 30120473 du 21/03/2025 reçoit CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1

Feuille de match irrégulière : format à 11 ; **Amendes 10€**





FORFAIT

FOSES FU 1

U15F à 8 poule A

Journée 5 du 22/03/25, match 30120445 à 15h30 contre ST PRIX ES 1

2^{ème} forfait : **Amende 35€**

MERY-MERIEL FC 2

Senior F à 8 poule A

Journée 04, match 30120471 du 21/03/2025 contre GROSLAY FC 1

1^{er} forfait : **Amende 30€**





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 25 MARS 2025

Présent(e)s : M. Maillet - M. Budet - M. Lutz

Absents excusé(e)s : MME Cyprien - MME Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U14

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CERGY PONTOISE FC 22	ST OUEN L'AUMONE AS 22	12/04/2025 à 15h00
2	CORMEILLAIS ACS 22	ERMONT AS 23	19/04/2025 à 15h00

**COUPE DU VAL-D'OISE – CREDIT MUTUEL - U15F
CHALLENGE DUPUIS**

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	ERMONT AS 1	CERGY PONTOISE FC 1	08/05/2025 à 15h00
2	ENT.ESSG/FCSAM 1	SARCELLES AAS 1	08/05/2025 à 15h00

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18F

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SARCELLES AAS 2	CORMEILLAIS ACS 1	08/05/2025 à 15h00
2	ERAGNY FC 1 ou GARGES FCM 1	ST BRICE FC 1	08/05/2025 à 15h00





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS F

1/4 de Finale

A la suite de la demande de modification du club de **SARCELLES AAS** reçue par mail le 18 mars 2025, la rencontre comptant pour les 1/4 de finale de la CVO Séniors F opposant **SARCELLES AAS 1** à **COSMO TAVERNY 1** se déroulera le mercredi 26 mars 2025 à 20h30 sur les installations de **SARCELLES AAS**.

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U14

A la suite du forfait pour la rencontre de 1/4 de finale opposant **BRUYERES BERNES USM 21** à **ARGENTEUIL RC de BRUYERES BERNES 21**, la Commission inflige au club de **BRUYERES BERNES USM** une amende de **150€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.

RESTITUTION TROPHEES SAISON 2023 - 2024

A la suite de la détérioration du trophée de la CVO Séniors Féminines, la Commission inflige au club de **SARCELLES AAS** une amende de **160€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.





TIRAGES DE L'ORDRE DES RENCONTRES
Finales COUPE DU COMITE

Installations de CHAMPAGNE SUR OISE le 8 mai 2025

Les équipes devront être présentes 1h15 avant le début de la rencontre.
 Prévoir deux jeux de maillots numérotés de couleurs distinctes.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, prolongations de 2 fois 15 minutes pour la finale Séniors et séance de tirs aux buts pour les trois autres catégories.

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - ANCIENS

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
PERSAN PORTUGAIS ASC 32 ou GROSLAY FC 32	JOUY LE MOUTIER FC 32 ou MERY MERIEL FC 32	9h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U16

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
ST LEU 95 FC 22	ECOUIEN FC 22	11h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U14

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
CERGY PONTOISE FC 22 ou ST OUEN L'AUMONE FC 22	CORMEILLAIS ACS 22 ou ERMONT AS 23	13h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - SENIORS
CHALLENGE LESTRUHAUT

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
SARCELLES AAS 3 ou ROISSY EN FRANCE US 2	PERSAN US 2	14h30	Pelouse naturelle



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 24 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – M Sénécal

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau du 22/03/25 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre information concernant l'absence des équipes du COSMO TAVERNY sur les rencontres du critérium U13 du 15/03/25

ARGENTEUIL RC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U13 – série 1 Poule D du 22/03/25 à VALLEE DE SAUSSERON ES

ARGENTEUIL RC : Mail du 23 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur les rencontres de critérium U12 - vos équipes 23 & 24 du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 22 03 25

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence.

BEAUCHAMP AS : Mail du 23 03 25

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 23 sur rencontre de critérium U12 série 3 poule C du 29/03/25 contre ARGENTEUIL RC 24. La commission déclare cette équipe forfait général

BEAUCHAMP AS : Mail du 24 03 25

Pris note de l'impossibilité de clôturer la FMI sur rencontre de critérium U12 - série 3 poule B du 22/03/25 à GARGES FCM. La commission demande au secrétariat de revenir vers vous pour clôturer la FMI et la transmettre rapidement.

BEAUCHAMP AS : Mail du 24 03 25

Pris note de l'impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontre de critérium U10 - série 3 poule F du 22/03/25 à SARCELLES AAS suite à l'absence des identifiants de l'éducateur du club recevant.



**BEZONS USO : Mail du 16 03 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 22/03/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BEZONS USO : Mail du 21 03 25

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U13 – Série 1 Poule C du 29/03/25 contre THILLAY ESM. La commission déclare cette équipe forfait général

BEZONS USO : Mail du 24 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 29/03/25 à ECOUEN FC

BONNEUIL ASC : Mail du 21 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de votre équipe U13 sur rencontre de critérium série 1 poule C du 22/03/25 contre MONTMORENCY FC

BONNEUIL ASC : Mail du 21 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de votre équipe U11 sur rencontre de critérium série 1 poule C du 22/03/25 à NEUVILLE AS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 contre MARLY ES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du changement d'installations sportives pour toutes les rencontres à domicile : Stade du Grand Parc – Chemin de Coye à CHAUMONTEL.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à BELLOY ST MARTIN ASC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 20 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontres de critérium U11 du 22/03 contre JOUY FC

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des plateaux U6/U7 et U8/U9

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 20 03 25

Pris note de votre demande d'inversion des rencontres U12 du 22/03.

Accord du club de JOUY FC

Accord de la commission

DOMONT FC : Mail du 22 03 25

Pris note du forfait non avisé de votre équipe U13 – série 1 poule A sur rencontre de critérium du 22/03 à MONTIGNY FC

ERMONT AS : Mail du 22 03 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U12 du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US. La commission attend la feuille de match papier.

EZANVILLE US : Mail du 22 03 25

Pris note de l'absence de l'équipe 5 du club d'HERBLAY ES sur rencontre de critérium U11 – Série 2 poule H du 22/03/25

FONTENAY FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U9 sur centre du plateau du 22/03 à EZANVILLE US

GARGES FCM : Mail du 20 03 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U13 sur rencontres de critérium du 22/03 à BEAUCHAMP AS



**JOUY FC : Mail du 24 03 25**

Pris note du dépôt de la feuille de présence U8 réclamée dans FAL

JOUY FC : Mail du 24 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U13 - série 2 poule C & D du 22/03/25 à DEUIL ENGHIEU FC

MONTIGNY FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES du 22/03/25

MONTMAGNY FC : Mail du 22 03 25

Pris note de votre demande de recevoir le centre du plateau U6/U7 prévu initialement à DEUIL ENGHIEU FC

PARMAIN AC : Mail du 22 03 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 22 & 23/03

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé d'1 équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à CHAUMONTEU LUZARCHES AS

ROISSY US : Mail du 25 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontre de critérium U12 – série 2 poule H du 22/03/25 contre ERMONT AMS, à la suite du défaut de connexion du club adverse.

ST LEU FC : Mail du 24 03 25

Pris note de la modification d'horaire du centre du plateau U6/U7 du 29/03/25. La commission modifie dans FAL mais vous demande de prévenir au plus tôt les clubs qui doivent se déplacer

ST OUEN AS : Mail du 24 03 25

Pris note de votre demande concernant les rencontres de critérium U13 reportées. La commission a reporté toutes les rencontres prévues initialement le 08/03 à la suite de la tenue du 2^{ème} du Festival Foot U13. Les modifications ont été enregistrées dans les calendriers des clubs concernés.

ST PRIX ES : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U11 du 22/03/25 à PERSAN US

ST PRIX ES : Mail du 22 03 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U10 série 2 poule B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 3

SOISY AM FC : Mail du 22 03 25

Pris note du forfait non avisé de votre équipe sur critérium U12 du 22/03/25 à PERSAN US

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à GOUSSAINVILLE FC

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à FOSSES UF

VEXIN AS : Mail du 21 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe U13 sur rencontre de critérium série 1 poule E du 22/03/25 contre MAGNY FC

VEXIN AS : Mail du 21 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe 22 sur rencontre de critérium U10 série 2 poule B du 22/03/25 à PERSAN US





VIARMES ASNIERES OL : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U11 – série 2 Poule E du 22/03/25 contre PIERRELAYE ES

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 24 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de vos équipes 22 & 23 sur critérium U10 – série 3 Poules E & F du 20/03/25 à MONTIGNY FC

PLATEAUX U9

La commission rappelle que les plateaux pour les U9 des 5 avril et 24 mai auront lieu en format foot à 8.

Vous pourrez consulter les centres très prochainement dans FAL ou sur le site du DVOF – EPREUVES – FOOT ANIMATION & LOISIRS – U9 phase 3

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 5 Avril 2025 sur les installations du club de l'ES HERBLAY.

Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées au DVOF Lundi 31 Mars 2025 à 16h00 au plus tard.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 24 mars.

OSNY FC 1
ST LEU FC 1
GARGES FCM 1
ST OUEN AS 1
VAUREAL FCM 1
ARGENTEUIL RC 2
ST BRICE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
COSMO TAVERNY 1
VILLIERS FC 1
PERSAN US 1
ENTENTE SSG 1
HERBLAY ES 2
CERGY PONTOISE FC 1
DEUIL ENGHIEU FC 1
SARCELLES AAS 1

ARGENTEUIL RC 1
CERGY PONTOISE FC 1
COSMO TAVERNY 1
SARCELLES AAS 1
ERAGNY FC 1
ST BRICE FC 1
ENTENTE SSG SAM 1
ERMONT AMS 1





COUPE DU COMITE U12

4^{ème} Tour Samedi 5 Avril 2025

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Phase Finale Départementale du 8 Mai 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à compter du Jeudi 27 Mars 2025.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

Après vérification administratives, les équipes classées 1^{ère} de chaque centre, seront qualifiées pour la Finale Départementale du 8 Mai 2025.

Centre 1	St OUEN AS	Centre 2	SARCELLES AAS	Centre 3	GONESSE RC	Centre 4	ERMONT AMS
	St Ouen AS 1		Sarcelles AAS 1		Entente SSG 1		Ermont AMS
	St Ouen AS 2		Sarcelles AAS 2		Deuil-Engline FC 1		St Brice FC 1
	Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1		Entente Beaumont Mours 1		Argenteuil RC 1
	Franconville FC 1		Beauchamp AS 1		Gonesse RC 1		Argenteuil RC 4





CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement le début des rencontres)

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 17 Mai 2025 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 11 Mars 2025.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

[La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 14 Avril 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

CHALLENGE U10

[Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.](#)

Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Montmorency FC	Centre 3 Ecoen FC	Centre 4 Cormeillais ACS
Goussainville FC 1	Osny FC 1	Entente SSG 1	Persan US 1
Cosmo Taverny 1	Osny FC 2	Jouy le Moutier FC 1	Cormeillais ACS 2
Cergy-Pontoise FC 2	Montmorency FC 1	Herblay ES 2	Argenteuil RC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Vexin AS 1	Ecoen FC 1	Argenteuil RC 1

Centre 5 Franconville FC	Centre 6 Soisy-A.M FC	Centre 7 Champagne SFC	Centre 8 Adamois Ol
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Montigny FC 1
St Brice FC 1	Soisy-A.M FC 1	Champagne SFC 1	Adamois Ol 1
Franconville FC 1	Ermont Ams 1	St Leu FC 1	Sarcelles AAS 2
St Prix ES 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 2	Sarcelles AAS 3





CHALLENGE U11

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1	Argenteuil FC	Centre 2	Argenteuil RC	Centre 3	Gonesse RC	Centre 4	Herblay ES
	Argenteuil FC 1		Argenteuil RC 1		Gonesse RC 1		St Leu FC 1
	Adamois OL 2		Argenteuil RC 2		Gonesse RC 2		St Leu FC 2
	Marly la Ville ES 1		Entente SSG 1		Eaubonne CSM 2		Herblay ES 1
	Osny FC 3		Beauchamp AS 1		Champagne SFC 1		Bruyères-Bernes USM 1

Centre 5	Garges FCM	Centre 6	Méry-Mériel FC	Centre 7	Beaumont-Mours ENT	Centre 8	Ermont AmS
	St Prix ES 2		Deuil-Enghien FC 1		Jouy le Moutier FC 1		Ermont AmS 1
	St Brice FC 1		Méry-Mériel FC 1		Goussainville FC 1		Cergy-Pontoise FC 1
	Garges FCM 1		Villiers le Bel FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 1
	Garges FCM 2		St Ouen AS 1		Beaumont-Mours ENT 2		Sarcelles AAS 2

MATCHS REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U11 Série 1 Poule B

PARMAIN AC 1 vs ENTENTE BOISSY CHARS 1 : match n° 30168293

CRITERIUM U12 Série 2 Poules A & B

EAUBONNE CSM 21 & 22 vs ERMONT ACF 21 & 22 : matchs n° 30177457 & 30177485

CRITERIUM U13 Série 2 Poules A & B

EAUBONNE CSM 1 & 2 vs ERMONT ACF 1 & 2 : matchs n° 53049641 & 53049669

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 15 03 25

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BOUFFEMONT FC





GARGES FCM : 1^{er} appel de la de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à BOUFFEMONT FC

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à BOUFFEMONT FC

ERAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à GROSLAY FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°16 à GROSLAY FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°20 à PUISEUX LOUVRES FC

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°23 à SAINT BRICE FC

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°25 à THILLAY ESM

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à THILLAY ESM

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30157396 – 30157439 & 30157498 – critérium U10 série 3 poules A – B & C du 22/03/25 contre ADAMOIS OL 21 - 22 & 23

THILLAY ESM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30148264 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre FOSSES UF 22

SURVILLIERS AVENIR 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30148266 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

ST BRICE FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30149394 & 30149439 – critérium U10 série 2 poules E & F du 22/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22





JOUY FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30149441 – critérium U10 série 2 poule F du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 24

FRANCONVILLE FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30149529 – critérium U10 série 2 poule H du 22/03/25 contre GONESSE RC 23

CRITERIUM U11

ST OUEN AS 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53043169 & 53043219 – critérium U11 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre MENU COURT AS 1 & 2

PERSAN US 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53043170 – critérium U11 série 2 poule A du 22/03/25 contre ST PRIX ES 1

ST LEU FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30174723 – critérium U11 série 2 poule H du 22/03/25 contre VILLIERS FC 3

CRITERIUM U12

ERMONT AMS 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30186610 – critérium U12 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

THILLAY ESM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176225 – critérium U12 série 1 poule C du 22/03/25 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21

ERMONT ACF 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177454 & 30177482 – critérium U12 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 21 & 22

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177455 & 30177483 – critérium U12 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 23 & 24

ARGENTEUIL RC 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177993 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 21

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177995 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre BEZONS USO 21

CRITERIUM U13

SARCELLES AAS 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049596 – critérium U13 série 1 poule E du 15/03/25 contre FRETTOISE ES 1

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53049586 & 53049667 – critérium U13 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 2 & 3

ENTENTE SSG 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049721 – critérium U13 série 2 poule D du 22/03/25 contre ARGENTEUIL FC 4





2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 08 03 25

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8-U9 sur le site n°3 à OSNY FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 08 03 25

ENTENTE BOISSY CHARS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à PONTOISIENNE JS

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à ROISSY US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 08 03 25

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} r appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY

MAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ENTENTE SSG

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à SOISY AM FC

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U11

ROISSY US 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30164132 – critérium U11 série 2 poule H du 15/03/25 contre ERMONT AMS 3





CRITERIUM U12

BRUYERES BERNES USM 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176116 – critérium U12 série poule A du 15/03/25 contre MARLY ES 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176218 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre ROISSY US 21

ST PRIX ES 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176219 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre PERSAN US 21

ST BRICE FC 24 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30177420 – critérium U12 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22

CRITERIUM U13

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 53049633 & 53049661 – critérium U13 série 2 poules A & B du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

ST BRICE FC 3 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 53049716 – critérium U13 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 3

AMENDES

EAUBONNE CSM : Absence non excusée sur le centre n° 6 du Festival Foot U13 à DEUIL ENGHIEU FC le 08/03/25
Amende : 25€

SARCELLES AAS 3 : Absence non excusée sur le centre n° 11 du Festival Foot U13 au COSMO TAVERNY le 08/03/25
Amende : 25€

BEZONS USO : Forfait Général de votre équipe 3 sur critérium U13 – Série 1 Poule C après parution des calendriers.
Amende : 50€

BEAUCHAMP AS : Forfait Général de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C après parution des calendriers.
Amende : 50€

JOUY FC : 1^{er} Forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 53049694 & 53049722 – critérium U13 – Série 2 Poules C & D du 22/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 2 & 3
Amende : 15€ x 2 = 30€

ST PRIX ES 21 : Non réception de la feuille de match n° 53043364 – critérium U10 du 08/03/25 contre VAUREAL FCM 21
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 30149308 & 30149344 – critérium U10 du 08/03/25 contre ECOUEN FC 22 & 23
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : Non réception des feuilles de matchs n° 30157387 - 30157430 & 30157489 – critérium U10 du 08/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22 – 23 & 24
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€ x 3 = 162€

VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 30163981 & 30164030 – critérium U11 du 01/03/25 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025 à HERBLAY ES
Stade des Beauregards - Route de Pierrelaye

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 31 Mars 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 24 mars 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC 1

Festival U13F

Mail du 21/03/25

Désolé, erreur d'écriture dans le PV du 10 mars 25, le nom de GONESSE RC apparaît à la place de ARGENTEUIL RC sur le centre 1.

GONESSE RC a été éliminé au premier tour

C'est bien **ARGENTEUIL RC qui est qualifié pour la finale du Festival U13F**



**ST PRIX ES 2****U13F poule C****Mail du 22 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

GARGES LES GONESSES FCM 1**U11F poule B****Mail du 24 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

Attention à indiquer les bons numéros de match. ~~95268001~~ devrait être 30119139**FRANCONVILLE FC 1****U13F- poule A****Mail du 21 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

FOSES FU**U9F****Mail du 23/03/25**

Pris note du forfait avisé sur le plateau du 29/03/25 à ST PRIX ES

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**29 mars 2025****U7F- U9F****Plateau 6 - St PRIX ES**

Information commission féminine

Changement de date

FOSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

ST OUEN L'AUMONE AS 1**Footclub du 16/03/25****U11F-poule C**

Journée 5, match 30119169 reçoit FC2M 1

Changement d'installation : **Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ST OUEN L'AUMONE AS 2**Footclub du 16/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 30119531 reçoit ERAGNY FC 2

Changement d'installation : **Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

SARCELLES AAS 1**Footclub du 25/03/25****U11F-poule A**

Journée 5, match 30119084 reçoit ESSG/SOISY 1

Nouvel horaire : **11h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine



**ST PRIX ES 1****Footclub du 24/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 30119529 reçoit JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : **11h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

05 avril 2025**ST PRIX ES 1****Footclub du 08/03/25****U13F-poule A**

Journée 3, match 30119472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvelle date : **05/04/25** ; horaire : 10h30

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

12 avril 2025**ENT BEAUMONT MOURS 1****Footclub du 20/03/25****U11F-poule B**

Journée 5, match 30119141 du 29/03/25 reçoit GARGES GONESSE FCM 1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

MERY-MERIEL FC 1**Footclub du 25/03/25****U13F-poule B**

Journée 4, match 53124287 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Nouvelle date : **12/04/25** à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

GROSLAY FC 1**Footclub du 26/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 53124289 reçoit TAVERNY COSMO 1

Changement d'installation : **Complex sportif Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la source) Deuil la Barre**Nouvelle date : **12/04/25**Nouvel horaire : **9h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

19 avril 2025**PERSAN US 03 1****Footclub du 10/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date : **19 avril 2025** à 11h00

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**ARGENTEUIL RC 1****U11F poule B**

Journée 4, Match 30119137 du 15/03/2025 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Pas de FMI





1^{er} appel le 17/03/25
2^{ème} appel le 24/03/25

SARCELLES AAS 2

U13F poule A

Journée 3, Match 30119469 du 15/03/2025 reçoit FRANCONVILLE FC 1

Pas de FMi

1^{er} appel le 17/03/25

2^{ème} appel le 24/03/25

FORFAITS AVISES

ST BRICE FC 2

U13F poule C

Mail du 25/03/25

Journée 4 du 29/03/25, match 30119530 contre VIARMES-ASNIERES OL 1

PERSAN US 1

U13F poule C

Mail du 26/03/25

Journée 4 du 29/03/25, match 30119532 contre MONTMORENCY FC 1

FORFAITS

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U11F poule C

Journée 1 du 25/01/25, match 30119155 à 10h30 contre CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} forfait : **Amende 15€**

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1

U13F poule A

Journée 2, Match 30119468 du 08/03/2025 contre SARCELLES AAS 2

Pas de FMi

1^{er} appel le 10/03/25

2^{ème} appel le 17/03/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : Amende 52€

ST PRIX ES 2

Mail du 22 mars 25

U13F poule C

Journée 2, match n°30119522 du 08/03/25 reçoit PERSAN US 1

FMi incomplète

Feuille de match irrégulière : format à 11. **Amendes 10€**

GARGES LES GONESSES FCM 1

U11F poule B

Journée 4, Match 30119139 du 15/03/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Pas de FMi

Feuille de match irrégulière : faux numéro de match. **Amendes 10€**





FESTIVAL U9F

**GONESSE RC
FESTIVAL U9F**

Absence non excusée, d'une équipe à une manifestation organisée par le DVOF ou excusée -48H : **Amende 50€**

**GARGES LES GONESSES FCM
FESTIVAL U9F**

Absence non excusée, d'une équipe à une manifestation organisée par le DVOF ou excusée -48H : **Amende 50€**

EXCLUSION des clubs de GONESSE RC et GARGES LES GONESSES FCM du festival U9F pour 2 absences sur 4

CHALLENGE U11F

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :

ERMONT AMS 1
CERGY-PONTOISE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1
GONESSE RC 1
ENTENTE ESSG/SOISY 2
MERY MERIEL FC 1

FESTIVAL U13F

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U13F du 05 avril 2025 sont :

ENTENTE ESSG/SOISY 1
ARGENTEUIL RC
SARCELLES AAS 1
ERMONT AMS 1
CERGY PONTOISE FC 1
ERAGNY AS 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 24 MARS 2025

Présents :

Assiste :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase du club ci-dessous :

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégoovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Deuil-Enghien Fc : Mail du 20-03-25

Réception feuille de match du 17-03 contre FC VLB

Bezons Futsal Club : Mails des 17 et 19-03-25

Pris note de l'impossibilité d'enregistrer plus de 4 mutés sur la FMI. Nécessaire fait par la CDIF.

Avicenne Asc : Mail du 18-03-25

Pris note de votre problème de récupération de toutes les rencontres sur vos tablettes.

Information transmise au service informatique de la FFF.

My Sarcelles Futsal : Mail du 20-03-25 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 31-03 contre Montmorency Futsal au lundi 07-04-25.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission

Bezons Futsal Club : Mail du 21-03-25

Pris note de votre proposition de recevoir la rencontre de CVO Futsal contre Marcouville City CP le dimanche 30-03-25.

Marcouville City CP : Mail du 21-03-25

Pris note de votre proposition de recevoir la rencontre de CVO Futsal contre Bezons Futsal Club le lundi 31-03-25.

Ermont Ams : Mail du 21-03-25

Pris note de votre demande d'annulation de l'amende pour forfait non avisé sur le plateau du 08-03 à FC VLB (mail avisant du forfait le 07-03).

Persanaise Cfj : Mail du 21-03-25 à 22h47

Pris note du forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre de critérium U12 du 23-03 à Combo Futsal.

Bezons Futsal Club : Mail du 23-03-25

Pris note de vos propositions pour jouer la rencontre de CVO Futsal soit le dimanche 30-3 à Bezons soit le lundi 31 à Pontoise en fonction de la fête de l'AID.

La commission fixe la rencontre au lundi 31-03-25.

Afs Vauréal : Mail du 24-03-25

Pris note de votre demande de changement de gymnase et de date pour la rencontre de coupe Comité Futsal contre My Sarcelles 2. La commission vous demande de fournir l'attestation d'indisponibilité du gymnase des Toupets pour le vendredi 28-03-25.

My Sarcelles Futsal : Mail du 24-03-25

Accord du club pour le report de la rencontre de Coupe du Comité contre Afs Vauréal au samedi 29-03.





MATCHS REMIS

CVO FUTSAL

Match n° 53263242 : Marcouville City Cp 2 / Bezons Futsal Club 2 : le lundi 31-03-25 à 21H00

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 53257466 : Afs Vauréal 2 / My Sarcelles futsal 2 : le samedi 29-03-25 à 21H00 – Gymnase de la Bussie

SENIOR D2

Match n° 28913898 : My Sarcelles Futsal 1 / Montmorency Futsal 2 : le lundi 07-04-25 à 21H30

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066656 : Afs Vauréal 21 / Garges Djibson Asc 21 du 23-03-25

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064113 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 09-03-25

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066653 : Garges Djibson Asc 1 / Asf Argenteuil 22 du 09-03-25

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066657 : Combo Futsal 21 / Persanaise Cfj 22 du 22-03-25

Forfait non avisé de l'équipe de Persanaise Cfj 22 (Hors délai)

Persanaise Cfj : **Amende 15€**





CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 13-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 12-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 19-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 19-04-25 à 19H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167075	SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2	53167076	AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3	53167077	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 13H20

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21



**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12**TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12**

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167119	ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2	53167120	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 05-04-25 à 14H30
3	53167121	SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4	53167122	FUTSAL CLUB VLB 21	SANNOIS FCE 21	Samedi 05-04-25 à 10H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53257465	GARGES DJIBSON ASC 3	PARMAIN FUTSAL AS 2	Dimanche 30-03 à 13H30
2	53257466	AFS VAUREAL 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 29-03 à 21H00
3	53257467	MONTIGNY LVB 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Samedi 29-03 à 17H15
4	53257468	ASF ARGENTEUIL 2	MARCOUVILLE CITY CPA 3	Dimanche 30-03 à 18H30

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n°3	Vainqueur match n°2	
2		Vainqueur match n°4	Vainqueur match n°1	





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53263239	SPORTIFS DE GARGES 1	ASF ARGENTEUIL 1	Mardi 25-03 à 20H30
2	53263240	ARNOUVILLE USC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 29-03-à 14H00
3	53263241	MONTMAGNY ASFS 1	COMBO FUTSAL 1	Lundi 24-03 à 20H45
4	53263242	MARCOUVILLE CITY CP 2	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Lundi 31-03 à 21H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n° 4	Vainqueur match n° 1	
2		Vainqueur match n° 3	Vainqueur match n° 2	





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

ANNULATION D'AMENDE

Ermont Ams : Amende 50€
Forfait non avisé de votre club sur le plateau U10 du 08-03 à FC VLB.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 15 et 16-03-25

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 15-03-25 à Garges Djibson Asc
Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 15-03-25 à Garges Djibson Asc
Génération Herblay Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 16-03-25 à Persanaise Cfj

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 22 et 23-03-25

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 22-03-25
Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 22-03-25
Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 23-03-25





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°5 - Week-end des 05 et 06 Avril 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	4	Attainville Futsal 1 Génération Herblay 1 Cfj Persanaise (3&4)
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	6	Paris CDG (1&2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 06 Avril 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°8 - Week-end des 29 et 30 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 29 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	9	Futsal Club VLB (1&2) Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Persanaise Cfj (3&4) Marcouville City CP 1
Dimanche 30 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Ermont Ams (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1&2)





Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 et U10 à venir :

- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 31-03-25







COMMISSION FMI

Réunion électronique du 27 mars 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. GARCIA DANTAS – MACINA- PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 17/03 - 23/03

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT AFS VAUREAL

AFS VAUREAL 1 – GARGES DJIBSON 1

Critérium U12 Futsal / Phase 2 / Poule B

Match n°53066656 du 23/03/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3 – ARGENTEUIL FC 4

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule D

Match n°53049721 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ERMONT A.S.

ERMONT A.S. 3 – MONTSOULT BAILLET US 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B

Match n°30186610 du 22/03/25

AVERTISSEMENT EZANVILLE ECOUEN US

EZANVILLE ECOUEN US 2 – E.S. HERBLAY 5

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30164134 du 22/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 3 – GONESSE RC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30149529 du 22/03/25

AVERTISSEMENT GARGES GONESSE FCM

GARGES GONESSE FCM 3 – BEAUCHAMP A.S. 2

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule B

Match n°30178020 du 22/03/25

AVERTISSEMENT PERSAN U.S. 1

PERSAN U.S. 1 – ST PRIX ES 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°53043170 du 22/03/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 2 – MONTMAGNY FC 1

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30177993 du 22/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 4 – BEAUCHAMP A.S. 3

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule F

Match n°30157595 du 22/03/25





AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – MENU COURT AS 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53043169 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 2 – PERSAN U.S. 1

Critérium U13 F / Phase 2 / Poule C
Match n°30119522 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 2 – CERGY PONTOISE FC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°53043419 du 22/03/25

AVERTISSEMENT SURVILLIERS AVENIR

SURVILLIERS AVENIR 1 – MONTSOULT BAILLET US 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148266 du 22/03/25

AVERTISSEMENT THILLAY VAUD'HERLAND

THILLAY VAUD'HERLAND 1 – FOSSES F. U. 2

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148264 du 22/03/25

AVERTISSEMENT THILLAY VAUD'HERLAND

THILLAY VAUD'HERLAND 1 – MARCOUVILLE CITY CP 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°30176225 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 1 – CERGY PONTOISE FC 3

Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30177455 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 1 – CERGY PONTOISE FC 2

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53049639 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VIARMES ASNIERES OL.

VIARMES ASNIERES OL. 2 – PIERRELAYE FC 2

Critérium U11 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule E
Match n°30174731 du 22/03/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT AUVERS-ENNERY FC

AUVERS-ENNERY FC 1 – ARNOUVILLE F. AS 1

Anciens D2 – Poule B
Match n°28425026 du 23/03/25





AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – RC ARGENTEUIL 1

Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U18

Match n°53263266 du 23/03/25

AVERTISSEMENT SURVILLERS AVENIR

SURVILLIERS AVENIR 1 – JOUY LE MOUTIER F.C. 2

Anciens D4 – Poule A

Match n°28898406 du 23/03/25

AMENDES FMI SEMAINE 17/03 - 23/03

En cas de 2ème avertissement à la suite d'une non-utilisation de FMI de l'équipe reconnue, l'article 44.4 du RS du DVO stipule que la sanction sera une amende de 100€.

AVERTISSEMENT BEZONS U. SEC. OM.

BEZONS U. SEC. OM. 1 – ADAMOIS OL. 1

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30157396 du 22/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 3 – GONESSE RC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30149529 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST BRICE F.C.

ST BRICE F.C. 2 – ENT. BEAUMONT MOURS 1

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule E

Match n°30149394 du 22/03/25

COURRIERS CLUBS

BEAUCHAMP A.S.

Mail du 24/03

Pris note d'une absence de clôture de la FMI suite à une absence de tablette.

BEAUCHAMP A.S.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous indiquant que l'éducateur adverse de la rencontre n°30157595 vous opposant à **SARCELLES AAS 4** ne possédait pas d'identifiant footclubs.

CERGY PONTOISE F.C.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier suite à un problème de tablette durant la rencontre n°53043419 de vos U10 Série 2 le 22/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.

DEUIL ENGHEN F.C.

Mail du 20/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI durant la rencontre n°28914161 du 17/03/25 vous opposant à **FUTSAL CLUB VLB**. Cette impossibilité est due au fait que la rencontre ait été reportée du 24/03/25.



**DOMONT F.C.**

Mail du 23/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier suite à des problèmes de réseau au sein du Stade des Fauvettes durant la rencontre n°30120473 de vos Seniors F le 21/03/25.

ECOUEN F.C.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre impossibilité de réaliser la FMI durant les rencontres n°30177989, 30178017 et 30178045 de vos U12 Série 3 le 15/03/25 car les identifiants des coaches du RC ARGENTEUIL ne fonctionnaient pas. De ce fait, nous retirons votre avertissement inscrit dans le PV du 20/03 afin de le donner au RC ARGENTEUIL. Nous demandons au club de s'assurer de la possession d'utilisateurs Footclubs pour l'ensemble de ses éducateurs.

ERMONT AM. S.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre rapport de non-utilisation de FMI indiquant une impossibilité de se connecter à la tablette durant la rencontre n°30186610 de vos U12 Série 1 le 22/03/25. Lors de vos prochaines rencontres, assurez-vous d'une possibilité de se connecter à la tablette le jour de la rencontre afin de réaliser la FMI. Aucun problème d'utilisateur footclubs n'a été détecté au sein de votre club. Nous vous conseillons de vider le cache de l'application en suivant ces étapes : [e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf](https://www.pdfdrive.com/e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf).

GARGES GONESSE F.C.M.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous informant que la rencontre n'apparaissait pas sur la tablette lors de la réalisation de la FMI durant la rencontre n°30119139 de vos U11 F le 15/03/25. Pensez à prendre des photos lorsque vous rencontrez le moindre problème sur la tablette afin d'illustrer vos propos.

PERSAN PORTUGAIX ASC

Mail du 24/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI à la suite d'un report du match n°28897928 vous opposant à **BEAUCHAMP A.S.**

ST PRIX E.S.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre formulaire de non-utilisation de FMI justifiant d'une récupération des données tardives durant la rencontre n°53043919 de vos U10 Série 2 le 22/03/25. En effet, nous nous apercevons d'une récupération des rencontres 3 minutes avant le coup d'envoi. Veuillez-vous assurer d'une récupération à minima 1H30 avant l'heure de la rencontre.

ST PRIX E.S.

Pris connaissance de votre formulaire de non-utilisation de FMI justifiant d'une impossibilité de récupérer les données durant la rencontre n°30119522 de vos U13 F le 22/03/25. En effet, nous nous apercevons d'une récupération des rencontres 3 minutes avant le coup d'envoi. Veuillez-vous assurer d'une récupération à minima 1H30 avant l'heure de la rencontre.

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier pour des raisons techniques durant la rencontre n°28898406 de vos Anciens D4 le 23/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.





RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**





COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION DU 27 MARS 2025

Présents - MM MOREIRA J. - GUILLEMET J.C. – JOYEAU G (par visio)

Excusée : : Mme CAZENAVE V. – M. HARBONNIER K

Assiste : M BOISDENGGHIEN E.

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements).

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :

Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.



SITUATION DES CLUBS

Conformément à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage la Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en District.

Après étude des pièces versées aux dossiers, **la commission confirme** que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'arbitrage pour la saison 2024/2025.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant :

- la diminution du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2025/2026
- l'interdiction d'accéder en division supérieure pour une équipe Seniors des clubs en 3ème année d'infraction et au-delà sauf exceptions de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage.

PREMIERE ANNÉE D'INFRACTION

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2025-2026, droit qu'à quatre (4) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

AFFILIATION	CLUB
550 638	US PERSAN 03 (SENIORS 1)
531 088	NEUVILLE SUR OISE AS (SENIORS 1)
510 506	GONESSE RC (ANCIENS 11)
526 262	BOUFFEMONT ACF (SENIORS 1)

DEUXIEME ANNÉE D'INFRACTION

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2025-2026, droit qu'à deux (2) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

AFFILIATION	CLUB
560 130	ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT (ANCIENS 11)
536 822	PORTUGAIS PERSAN ASC (ANCIENS 11)
560 968	ASSOCIATION SPORTIVE TOHO (CDM 5)
547 630	MACCABI SARCELLES (CDM 5)

TROISIEME ANNÉE D'INFRACTION et PLUS ET MONTÉE INTERDITE

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2025-2026, droit à aucun (0) joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

En outre, ces clubs ne peuvent pas accéder à la division supérieure s'ils y ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, soit 2024-2025.

517 377	MONTMAGNY S. (SENIORS 1)
522 868	MONTSOULT BAILLET US (SENIORS 1)
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS (CDM 5)

Les clubs suivants sont en première année d'infraction, mais compte tenu qu'ils disputent le championnat de dernière série du District ils ne font l'objet d'aucune sanction sportive

530 273	PARMAIN AC (CDM 5)
564 560	ASC BONNEUIL (U14 21)



CLUBS DU DIMANCHE APRES MIDI

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
			Financières pour la saison 2024/2025	Nombre de muté(s) autorisés saison 2025/2026	Montée autorisée à la fin de la saison 2024/2025		
517 377	MONTMAGNY S.	4	120 €	0	NON	2	1
510 506	GONESSE RC	1	240 €	4	OUI	4	2
526 262	BOUFFEMONT ACF	1	30 €	4	OUI	2	1
564 560	ASC BONNEUIL	1	30 €	R.S.	OUI	1	1
522 868	MONTSOULT BAILLET US	4	120 €	0	NON	2	1
531 088	NEUVILLE/OISE AS	1	30 €	4	OUI	2	1
550 638	US PERSAN 03	1	360 €	4	OUI	4	3

CLUB DU DIMANCHE MATIN

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
			Financières pour la saison 2024/2025	Nombre de muté(s) autorisés saison 2025/2026	Montée autorisée à la fin de la saison 2024/2025		
550 376	MAISON CULT. ANATOL.	4	120 €	0	NON	1	1
530 273	PARMAIN AC	1	30 €	R.S.	OUI	1	1
547 630	MACCABI SARCELLES	2	60 €	2	OUI	1	1
560 968	AS TOHO	2	60 €	2	OUI	1	1

ANCIENS

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
			Financières pour la saison 2024/2025	Nombre de muté(s) autorisés saison 2025/2026	Montée autorisée à la fin de la saison 2024/2025		
536 822	PORTUGAIS PERSAN ASC	2	60 €	2	OUI	1	1
560 130	ACADEMIE FC ERMONT	2	60 €	2	OUI	1	1

Courant juin aura lieu l'étude de la seconde situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

A la suite de cette étude, certains clubs n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus, pourraient y faire leur apparition.

Afin d'éviter cette situation, la Commission invite le « référent arbitre » de chaque club à contacter ses arbitres pour vérifier le nombre de matchs couverts.



ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ».

L'étude de la situation de chaque club sera réalisée lors de la prochaine réunion, courant juin.

Procès-verbal transmis aux clubs par messagerie officiel ainsi qu'au service comptabilité du District.